



Problemes remboursement huissier

Par **kouma**, le **26/03/2014** à **17:10**

Bonjour,

J'ai eu un contentieux avec un vétérinaire, ayant fait un procès que j'ai perdu, j'ai été condamnée à verser la somme au vétérinaire. N'ayant pas voulu régler, il m'a mise à l'huissier. J'ai dit à l'huissier que je pouvais régler seulement 20 € par mois, il m'a dit ok et je n'ai jamais reçu d'échéancier. Depuis 6 ans que je paie tout les mois avais juste reçu la situation de mon compte en 2008. Là, pensant avoir presque terminé, je téléphone à l'huissier pour savoir la somme restante avec l'intention de solder. Il me répond : presque la même somme qu'au départ alors que depuis 6 ans je paie. Je précise que je n'ai jamais reçu d'échéancier et aucun courrier depuis toutes ces années.

Pensez-vous qu'il a le droit de me faire cel ? Je suis en invalidité.

Merci de m'aider si quelqu'un le peut.

Par **moisse**, le **27/03/2014** à **10:10**

Bonjour,

Si la somme est importante, votre mensualité couvre à peine les intérêts, de sorte que le capital reste intact.

Par **kouma**, le **28/03/2014** à **13:29**

Bonjour merci pour votre réponse, en fait la dette était de 1764 euros et j'ai donné 20 euros pendant 6 ans. Il me réclame encore 1100 euros ce que je ne comprends pas c'est qu'il m'est jamais dit qu'il y aurait autant de frais et de ne pas avoir jamais reçu de courrier avec échéancier juste maintenant lorsque je demande combien il me reste il m'annonce 800 euros de frais ou d'intérêts. Je voudrais savoir si je peux demander un recours car sinon je paie encore pendant 6 ans et les frais se rajouteront et je n'en finirai jamais. Merci pour votre réponse, une bonne journée

Par **moisse**, le **28/03/2014** à **15:30**

Bonjour,

Rembourser une telle dette, soit 1764 euros en versant 240 euros/an implique un délai de remboursement bien au-delà de 6 ans.

Vous demandez un état de la somme due, en capital et en intérêts, et vous payez, cela évitera de trainer les intérêts.

C'est comme si vous aviez emprunté la somme auprès de votre banque ou d'un organisme financier.

Par **kouma**, le **28/03/2014** à **19:20**

Merci beaucoup en effet j'ai remboursé 1520 euros et je comptais solde pensant qu'il me resterait 2 à 300 euros et la surprise 1100 euros à ce jour. Donc vous pensez que c'est normal de ne pas avoir jamais été mis au courant de tous ces frais et que je dois régler. Encore merci de votre aide. Bonne soirée

Par **kouma**, le **28/03/2014** à **19:27**

Vous savez si je voulais pas régler ce vétérinaire c'est qu'il a opéré mon chien d'une hernie discale et m'a rendu mon chien mais paralysé il m'a laissé sortir de sa clinique sans régler en me disant que dans 48h le chien remarchera et de venir le régler plus tard mais mon chien n'a jamais remarché. Obligé de l'euthanasier un chien de 65kg qui marche plus.

Par **moisse**, le **29/03/2014** à **07:53**

Bonjour,

Lorsqu'un procès oppose 2 personnes, on peut penser qu'ils ont tous deux une bonne raison, de leur point de vue, à faire trancher la controverse devant un tribunal.

Les dommages et intérêts attribués à une partie sont producteurs d'intérêts au taux légal augmenté de 5 points soit :

* 2008 3.99 + 5 = 8.99%

* 2009 3.79 + 5 = 8.79%

* 2010 0.65 + 5 = 5.65%

* 2011 0.38 + 5 = 5.38%

* 2012 0.71 + 5 = 5.71%

* 2013/2014 0.04 + 5 = 5.04%

Mais les paiements sont affectés en priorité sur les intérêts, de sorte que le capital n'est amorti que pour l'excédent.

Vous avez cru, je pense, faire tirer la langue à votre vétérinaire en le payant à coup de lance-pierre, mais en fait il fait un bon placement, supérieur au plan d'épargne logement, au rendement sur toujours supérieur à 5%.

Par **kouma**, le **29/03/2014** à **11:56**

Encore merci donc je dois régler au plus vite les 1100 euros pour arrêter les frais si j'ai bien compris. Le vétérinaire ne demandait pas d'intérêt j'étais condamné à 1754 euros mais comme j'ai pas réglé c'est l'huissier qui m'a mis tous ces frais. Vous pensez que si je fais 3 chèques c'est bon je n'aurai plus de frais. En fait ça m'a coûté 1000 euros de plus bonjour le prêt pire que pour un crédit, enfin je vais en terminer avec cette histoire je n'avais jusque là jamais connue ça enfin. Merci d'avoir pris le temps de me répondre. Une agréable journée à vous

Par **kouma**, le **29/03/2014** à **12:15**

Pouvez-vous m'aider pour un modèle de courrier pour dire que je règle en trois chèques pour en finir avec cette histoire. Je pensais que les frais étaient pour l'huissier. Merci

Par **aguesseau**, le **29/03/2014** à **13:08**

bjr,

vous avez un contentieux, votre créancier vous assigne au tribunal qui vous condamne à payer une certaine somme.

vous refusez de payer puis vous versez une somme dérisoire alors que lorsque le débiteur est condamné à payer le fait en plusieurs fois, les sommes versées servent d'abord à payer les frais de recouvrement (l'huissier), puis les intérêts de la dette, en dernier lieu le capital de la dette. sans oublier que votre créancier pouvait exiger le paiement complet de la dette en une seule fois.

attention si vous envoyez 3 chèques, votre compte doit être provisionné pour le montant des 3 chèques car l'huissier peut tout à fait déposer les 3 chèques en même temps.

cdt

Par **kouma**, le **29/03/2014** à **13:32**

Merci beaucoup. Une bonne après-midi